

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX A L'ENTREE EN MASTER

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

LA MENTION Arts

LE PARCOURS Cinéma et Théâtre Contemporains

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT Formation Initiale / Formation Continue

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et suivants et D. 612-36-2 et suivants ;
- Vu le décret n° 2025-151 du 19 février 2025 modifiant la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;
- Vu le décret n° 2023-179 du 15 mars 2023 relatif à la procédure d'admission en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 27 février 2024 modifiant l'arrêté du 20 février 2023 pris pour l'application des articles D. 612-36-2 et D. 612-36-2-1 du code de l'éducation établissant les dérogations à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master et fixant le nombre maximal de candidatures sur la plateforme dématérialisée;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2021-07 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux capacités accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour l'année 2026-2027 ;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2025-15 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux attendus recrutement en master 1 pour l'année 2026-2027 ;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2025-16 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux critères généraux d'examen des candidatures en master 1 pour l'année 2026-2027 ;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2025-11 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement en master 1 pour l'année 2026-2027 ;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2025-14 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2026-2027;

Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission de recrutement à l'entrée de cycle master (M1), est composée pour l'année universitaire 2026/2027 de :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Madame	ADHAM	Leila	Membre de l'équipe pédagogique
Monsieur	BRUCKERT	Thomas	Membre de l'équipe pédagogique
Monsieur	FAYNER	Thibault	Membre de l'équipe pédagogique
Madame	MARTIN	Marie	Responsable de mention
Monsieur	MOUSSA	Alexandre	Membre de l'équipe pédagogique

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3:

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 02 mars 2026

La Présidente de l'université
Virginie LAVALPour la Présidente de
l'Université de Poitiers
et par délégation,
La Vice-Présidente Formation
Lydie ANCELOT
